

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE

DEL.2026-CS-12

**DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 28.05.2026**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de mai, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations à Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h00 en présence de :

Délégués titulaires présents :

CC Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre, CHOVA Audrey
CC Bassin d'Aubenas : AUDIGIER Nicolas, CHIRAUSSSEL Jérôme, DOIZE Christian, PONTHER Jean-Yves, POYET Norbert, TALLON Jean, TEYSSIER Kévin, TOURVIEILHE Max
CC Montagne d'Ardèche : LOUCHE Emile, MASCLAUX Jérémy
CC Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérengère, CHAZE PLATON Géraldine, ROBERT Lionnel
CC Pays Beaume Drobie : DUMAS Yoann, GUILLET Pascale
CC Berg et Coiron : COSSE Marie-Jeanne
CC Gorges de l'Ardèche : BRUEYRE Jean-Christian, CLEMENT GUY, CLEMENT Nicolas, TOURRE Xavier
CC Val de Ligne : CHANIOL Bernard, LEPVRIER Isabelle, NURY Didier

Délégués suppléants présents :

CC Bassin d'Aubenas : DEVES Jean-François
CC Gorges de l'Ardèche : VENTALON Yvon

Nombre de délégués :

En exercice : 40

Présents : 28 (dont 2 suppléants)

Procurations : 7

Votants : 35

Absents : 7

Date de convocation : le 13/05/2026

Procurations : BADIA Armand donne pouvoir à CHAPUIS Pierre, MARTIN Nicolas donne pouvoir à CHOVA Audrey, BOISSIN Joël donne pouvoir à DUMAS Yoann, COULANGE François donne pouvoir à GUILLET Pascale, NAJI Driss donne pouvoir à COSSE Marie-Jeanne, UGHETTO Laurent donne pouvoir à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien donne pouvoir à LOUCHE Emile,

Absents : ARNAUD Jean-Luc, BOUCHARDON Mickaël, MARRON Jean-Philippe, CROS Joël, GRAMATIKOFF Iwan, CAPIOD Thierry

Secrétaire de séance : TEYSSIER Kévin

Objet : Budget primitif 2026

Après une première convocation, la tenue du Comité Syndical a eu lieu le 13/03/2026. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette réunion, une deuxième convocation a été envoyée à tous les membres de cette instance le 13/05/2026. Le Comité syndical s'est réuni la deuxième fois le 28/05/2026.

Vu la délibération n° DEL.2026-CS-02 de reprise anticipée des résultats de l'année 2025,

Vu le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 12 mars 2026,

Le projet de budget primitif 2026 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

Ce budget s'équilibre à **487 409,30 €** pour ce qui est de la section de fonctionnement et à **190 139,30 €** pour la section d'investissement.

Il intègre la reprise des résultats du compte administratif 2025 du budget du SYMPAM :

- Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement 2025 : **83 409,30 €** repris automatiquement au compte R 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de la section de fonctionnement ;
- Résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement 2025 : **41 203,41 €** repris automatiquement au compte D 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le contenu de ce budget est détaillé en annexe.

Les éléments par chapitre sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Charges à caractère général	71 000,00	013 - Atténuations de charges	5 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	295 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	394 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	35 000,00	75 - Autres produits	5 000,00
66 - Charges financières	1 000,00		
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00		
SOUS-TOTAL	404 000,00	SOUS-TOTAL	404 000,00
042 - Opérations d'ordre	30 000,00		
023 - Virement à la S.I.	53 409,30	Report N-1	83 409,30
TOTAL	487 409,30	TOTAL	487 409,30

Section d'investissement

En **dépenses**, cette section comprend :

- Chapitre 20 : 59 409,60 € en mesures nouvelles soit **134 222,30 €** avec les restes à réaliser.

En **recettes** la section comprend :

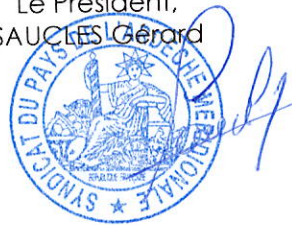
- Report de 2025 : **41 203,41 €**
- Chapitre 10 : **6 000,00 €** de FCTVA et **59 526,59 €** d'excédents de fonctionnement 2025
- Chapitre 021 : **53 409,30 €** de virement de fonctionnement ;
- Chapitre 040 : **30 000,00 €** liés à des opérations d'ordre (amortissements).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du SYMPAM tel qu'il est présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
SAUCLES Gérard



Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le



ID : 007-200001642-20260528-DEL2026CS12-DE